



## ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

### **Obsèques du major Bertrand Boyer, du major Philippe Regnier, du gendarme Jérôme Bienfait**

**Neufchâteau– mardi 29 janvier 2008**

Mesdames et Messieurs,

Dans la nuit de mercredi à jeudi derniers, trois militaires de la communauté de brigade de Neufchâteau tentaient d'éviter une collision entre un train de marchandises et un véhicule qu'ils pourchassaient. Malgré leurs avertissements, l'accident n'a pu être évité. Happés par le train, Philippe REGNIER et Bertrand BOYER, gendarmes à la brigade de Neufchâteau, décédaient sur le coup. Jérôme BIENFAIT, gendarme adjoint à la brigade de Coussey, succombait peu après à ses blessures.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, quatre militaires de la gendarmerie, morts en service dans l'accomplissement de leur devoir, ont déjà payé de leur vie leur engagement au service de nos concitoyens. A vous tous, officiers et sous-officiers du groupement de gendarmerie des Vosges, et au-delà de vous, à tous les militaires de la Gendarmerie nationale, je veux exprimer, au nom du Gouvernement, et en mon nom personnel notre confiance. Je veux vous dire combien avec Michèle ALLIOT-MARIE et Hervé MORIN, nous partageons votre émotion.

Les gendarmes Philippe REGNIER et Bertrand BOYER, promus au grade de major à titre posthume, et le gendarme adjoint Jérôme BIENFAIT, promu au grade de gendarme à titre posthume, s'inscrivent dans la longue et triste lignée de ceux qui ont consacré et sacrifié leur vie au service des Français et qui sont aussi présents dans mes pensées. Je veux citer plus particulièrement ce matin, ici dans les Vosges, le gendarme Vincent THOREZ, de la brigade de Xertigny, blessé mortellement par le tir d'un forcené le 23 mai 1993, et le gendarme Frédéric LETOLLE, lui aussi de la brigade de Neufchâteau, victime le 11 juin 2002 d'un accident de la circulation alors qu'il se rendait lui-même sur les lieux d'un accident de la route. Et je n'oublie pas tous ceux qui ont été blessés dans l'exercice de leurs missions.

Je sais, pour y avoir malheureusement été trop souvent confronté, le très lourd tribut que paie la Gendarmerie comme la Police pour assurer la sécurité à laquelle aspirent légitimement nos concitoyens. Les femmes et les hommes qui composent la gendarmerie et qui sont ainsi marqués dans leur chair montrent la grandeur de l'idéal de justice et de paix qu'ils défendent chaque jour par un engagement absolu, un engagement sans failles dans un contexte extrêmement difficile, où le danger est présent en permanence.

Votre mission, Mesdames et Messieurs les gendarmes, est exigeante, elle impose l'exemplarité à tous ceux qui l'ont choisi et la Nation vous doit le respect.



Entré en école de gendarmerie au Mans à 19 ans, le major Philippe REGNIER a directement rejoint la brigade de Neufchâteau le 19 août 2002. Simple et serviable, cet amoureux de la nature aimait être au contact de la population et n'a pas tardé à se faire remarquer par sa qualité d'écoute et de compréhension, notamment auprès des victimes. Philippe était passionné par son travail d'enquêteur, il s'était engagé avec sérieux dans la préparation du diplôme d'officier de police judiciaire. J'aurais aimé que sa vie soit plus longue.

Incorporé à l'école de gendarmerie de Châteaulin en 2006, le major Bertrand BOYER est affecté à l'issue de sa scolarité à la brigade de Neufchâteau le 26 février 2007. C'était un sportif et attentif aux autres, il s'est rapidement intégré dans son unité et accomplissait son service avec sérieux et professionnalisme. Pour lui aussi, j'aurais aimé qu'il soit plus long pour moi de raconter sa vie.

Issu de l'école de gendarmerie de Montargis, le gendarme Jérôme BIENFAIT marchait sur les traces de son père, gendarme à l'escadron de gendarmerie mobile de Villeneuve d'Ascq. Affecté à la brigade de Coussey à la fin de sa formation initiale le 21 juin 2007, il assimilait les bases d'un métier dans lequel il voulait faire carrière.

La disparition brutale, la disparition prématurée de ces trois jeunes hommes, animés par la même passion, le même sens du devoir, le même courage, illustre tragiquement les qualités humaines et professionnelles de ces hommes et de ces femmes qui ont choisi de placer leur vie au service des autres, parfois jusqu'à la perdre.

Ma présence ici, avec Michelle ALLIOT-MARIE, ministre de l'intérieur et Hervé MORIN, ministre de la défense, rejoint par de nombreuses autorités politiques – le Président du Sénat - administratives, judiciaires et militaires, témoigne de notre émotion unanime et de notre peine réelle.

Mais je n'oublie pas qu'au-delà des militaires, il y avait des hommes, qui avaient, chacun, une famille, des amis, une compagne, bientôt un enfant et surtout un projet de vie. A vous, les parents, les proches, les amis de Philippe REGNIER, Bertrand BOYER et Jérôme BIENFAIT, je veux vous dire mes condoléances attristées. Ce ne sont bien-sûr que des mots, mes ces mots, je vous les dis du fond de mon cœur.

Je voudrais vous dire que vous pouvez être fiers de votre fils, de votre frère, de votre compagnon, de votre ami, fiers de ce qu'il a fait, fiers de tout ce qu'il a déjà donné dans sa trop courte vie. Fière, parce que la vie de gendarme, il l'avait choisie et il l'aimait.

Mais je veux vous dire autre chose, celui qui est la cause de tout cela était déjà connu des services de gendarmerie, il avait déjà été condamné. Il était dans un véhicule volé, sans permis. On n'a pas le droit de jouer avec la vie des hommes comme cela. Et qu'il soit bien entendu que ce genre de multirécidiviste devra être puni avec la sévérité qui s'impose. Que les choses soient claires, ce n'est pas pour moi normal que trois hommes viennent à mourir par l'inconscience d'un délinquant multirécidiviste. La société doit choisir de quel côté où elle veut être. Je souhaite que la société soit du côté des victimes. Je ne dis nullement cela dans un souci de vengeance. La famille est suffisamment digne pour ne pas demander cela. Je dis cela parce que chacun doit comprendre qu'on n'a pas le droit de jouer avec la vie de jeunes hommes et ça ne peut pas rester impuni. Ça ne peut pas rester sans conséquence. Quel que soit, par ailleurs, l'âge du délinquant, il y a un moment où trop c'est trop! Je n'ai pas l'intention d'assister indéfiniment à des cérémonies où je dois accompagner à leur dernière demeure des policiers et des gendarmes, parce que d'autres se moquent de la vie de ceux qui sont chargés d'assurer notre sécurité. Je le dis calmement, mais je le dis fermement. Ça ne restera pas sans conséquence.

Major Philippe REGNIER, major Bertrand BOYER, gendarme Jérôme BIENFAIT, en reconnaissance de votre sacrifice et de votre conduite admirable face au danger :



- Votre nomination au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur est l'expression de la reconnaissance de votre dévouement et de vos mérites.

- L'attribution de la médaille de la gendarmerie, avec une citation à l'ordre de la gendarmerie nationale, honore le choix de votre engagement pour la sécurité des Français.

Ces médailles, cette citation constituent l'ultime salut de vos chefs et de vos pairs. Ils vous expriment ainsi de manière concrète leur respect et leur reconnaissance. Philippe, Bertrand, Jérôme, nous nous inclinons respectueusement devant vous, qui avez payé de votre vie votre engagement pour notre pays, la France.

Philippe, Bertrand, Jérôme, reposez en paix.

Nous ne vous oublierons pas, simplement, parce que nous n'en avons pas le droit !